Mutualisation des démarches

Exemple du volet marin des sites Natura 2000 de Basse-Normandie

Nolwenn HAMON, chargée de mission Natura 2000 en mer
Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM) de Basse-Normandie

Journée d'échanges techniques Natura 2000
Rennes – 14 février 2012

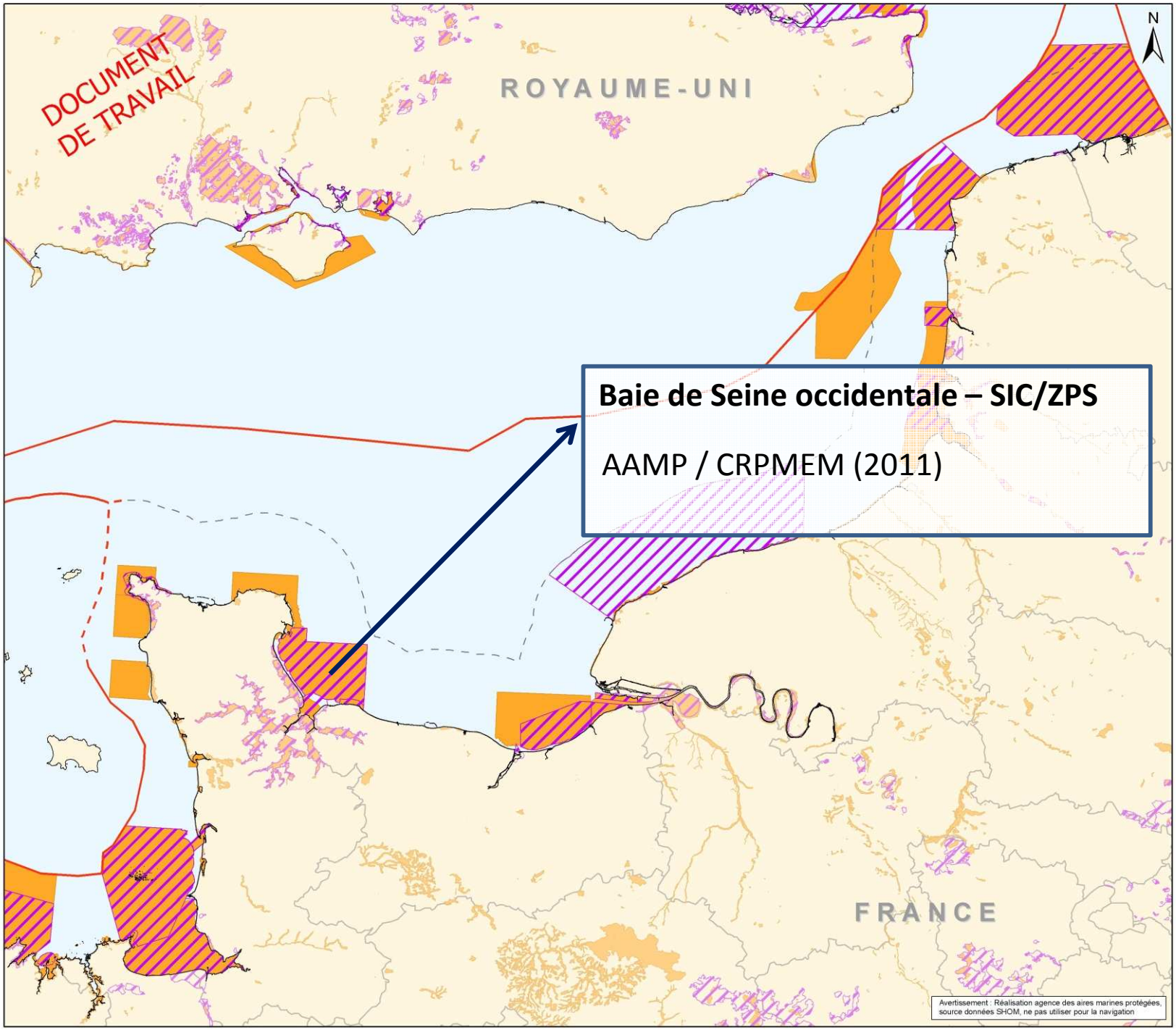

Manche Est - Mer du Nord

> Sites Natura 2000 en date du 1er décembre 2010

Sites Natura 2000

Directive Habitats Faune Flore

Sites d'Importance Communautaire (SIC) ou propositions de Sites (pSIC)

Directive Oiseaux

Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Délimitations maritimes

Limite de la mer territoriale (12 mn)

Délimitation des eaux territoriales ou limite du plateau continental ayant fait l'objet d'un accord bilatéral

Délimitations selon accords de pêche

Sources des données :
- Sites Natura 2000 : INPN-MNHN, février 2010 - AAMP, novembre 2010 - JNCC, août 2010;
- Limites des 12 MN et délimitations des eaux territoriales : Délimitations indicatives et provisoires de l'espace maritime français métropolitain (d'après données du SHOM et de l'IGN pour les limites officielles et des raccords réalisés par l'Agence des aires marines protégées), juillet 2008;
- Limites départementales, IGN GEOFLA;
- Trait de côte européen, EEA.

0 — 24 milles nautiques

0 — 50 km

Agence des aires marines protégées

système de coordonnées :
Lambert 93/RGF Lambert 93/IAG GRS 1980
réalisation :
Agence des aires marines protégées - décembre 2010 - version 1.0
MMN_APPPREMAR_GES_NATUR_n2000_mmdn_20101210_V1.0

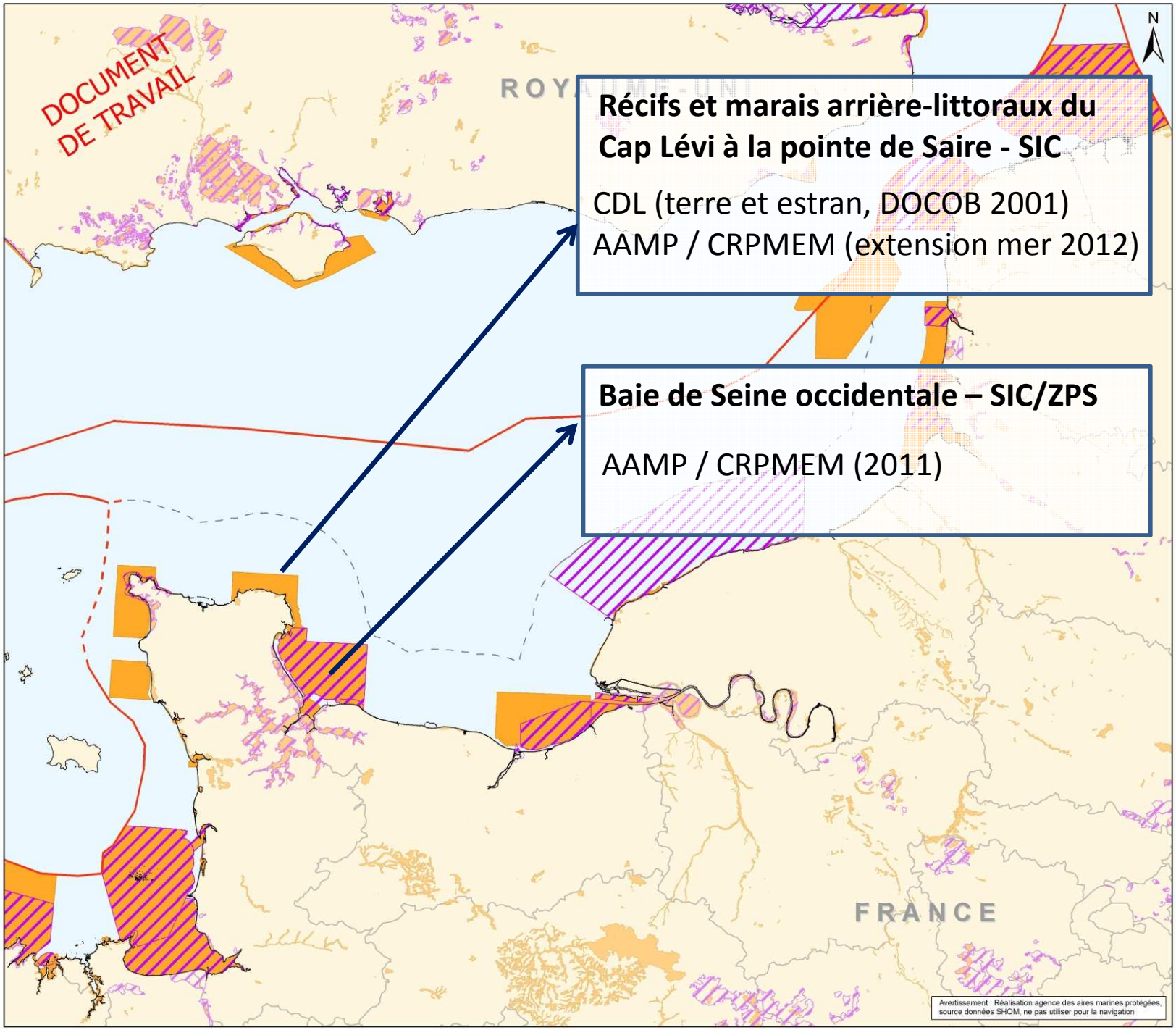

Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la pointe de Saire - SIC

CDL (terre et estran, DOCOB 2001)
AAMP / CRPMEM (extension mer 2012)

Baie de Seine occidentale – SIC/ZPS

AAMP / CRPMEM (2011)

Manche Est - Mer du Nord

> Sites Natura 2000 en date du 1er décembre 2010

Sites Natura 2000

Directive Habitats Faune Flore

Sites d'Importance Communautaire (SIC) ou propositions de Sites (pSIC)

Directive Oiseaux

Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Délimitations maritimes

Limite de la mer territoriale (12 mn)

Délimitation des eaux territoriales ou limite du plateau continental ayant fait l'objet d'un accord bilatéral

Délimitations selon accords de pêche

Sources des données :
- Sites Natura 2000 : INPN-MNHN, février 2010 - AAMP, novembre 2010 - JNCC, août 2010;
- Limites des 12 MN et délimitations des eaux territoriales : Délimitations indicatives et provisoires de l'espace maritime français métropolitain (d'après données du SHOM et de l'IGN pour les limites officielles et des raccords réalisés par l'Agence des aires marines protégées), juillet 2008;
- Limites départementales, IGN GEOFLA;
- Trait de côte européen, EEA.

0 — 24 milles nautiques

0 — 50 km

Agence des aires marines protégées

système de coordonnées :
Lambert 93/RGF Lambert 93/IAG GRS 1980
réalisation :
Agence des aires marines protégées - décembre 2010 - version 1.0
MMN_APPPREMAR_GES_NATUR_n2000_mmdn_20101210_V1.0

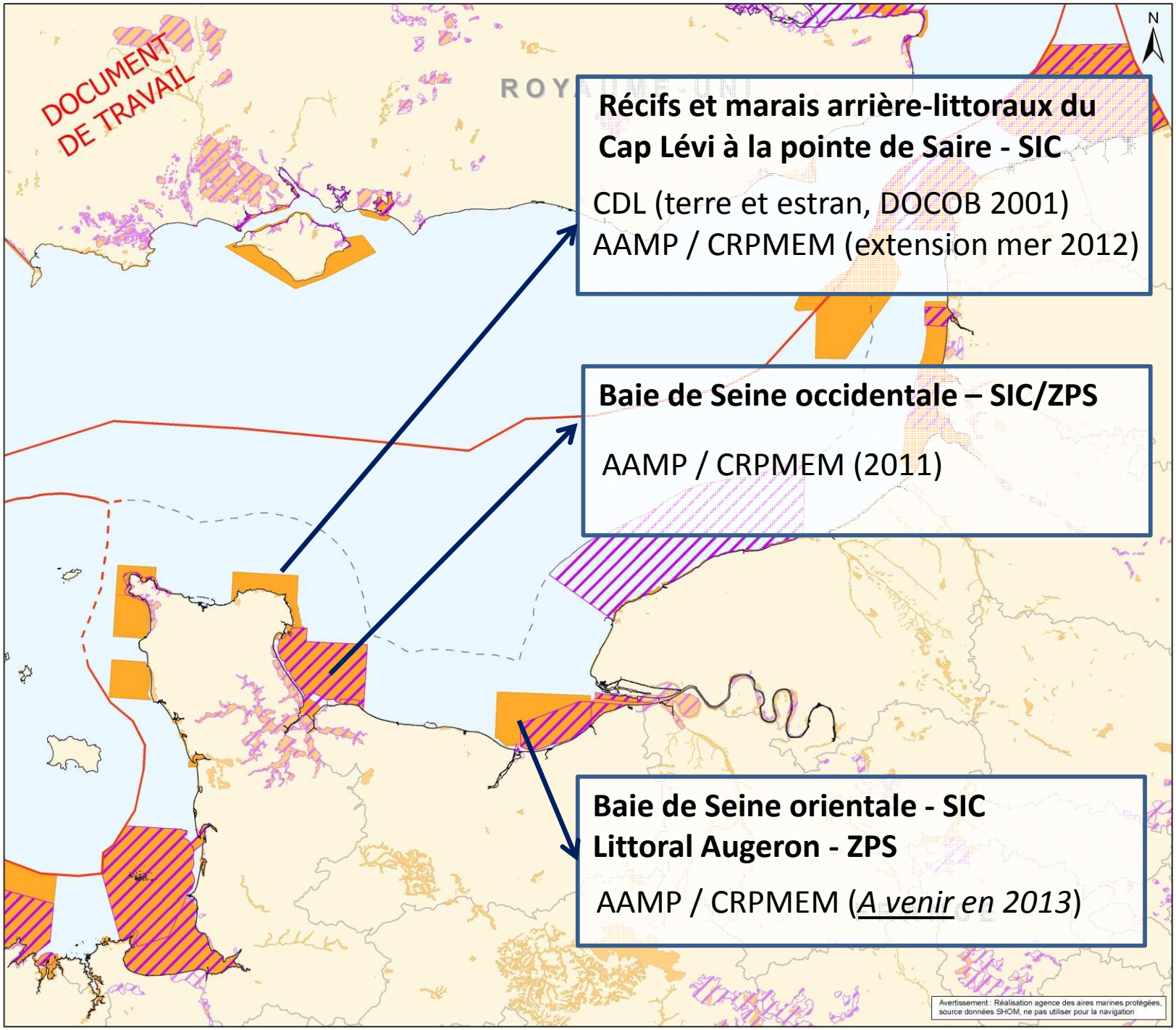

Manche Est - Mer du Nord

> Sites Natura 2000 en date du 1er décembre 2010

Sites Natura 2000

Directive Habitats Faune Flore

Sites d'Importance Communautaire (SIC) ou propositions de Sites (pSIC)

Directive Oiseaux

Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Délimitations maritimes

Limite de la mer territoriale (12 mn)

Délimitation des eaux territoriales ou limite du plateau continental ayant fait l'objet d'un accord bilatéral

Délimitations selon accords de pêche

Sources des données :
- Sites Natura 2000 : INPN-MNHN, février 2010 - AAMP, novembre 2010 - JNCC, août 2010;
- Limites des 12 MN et délimitations des eaux territoriales : Délimitations indicatives et provisoires de l'espace maritime français métropolitain (d'après données du SHOM et de l'IGN pour les limites officielles et des raccords réalisés par l'Agence des aires marines protégées), juillet 2008;
- Limites départementales, IGN GEOFLA;
- Trait de côte européen, EEA.

0 — 24 milles nautiques

0 — 50 km

Agence des aires marines protégées

système de coordonnées :
Lambert 93/RGF Lambert 93/IAG GRS 1980
réalisation :
Agence des aires marines protégées - décembre 2010 - version 1.0
MMN_APPPREMAR_GES_NATUR_n2000_mmdn_20101210_V1.0

Rôle des opérateurs

Opérateur principal
Agence des aires marines protégées

- Pilotage de la démarche
- Diagnostics écologiques
- Coordination de l'élaboration des Documents d'objectifs

Opérateur technique associé
Comité régional des pêches Basse-Normandie

- Diagnostics socio-économiques
- Implication des usagers

Opérateur partie terre/estran
(site Cap Lévi-pointe de Saire)
Conservatoire du littoral

- Opérateur historique
- Révision du DOCOB « terre »

Origines de la démarche

Désignation des sites :

- Démarche « pilote » en Basse-Normandie pour les sites désignés dans le cadre de l'extension en mer du réseau Natura 2000
- Proximité géographique des sites « baie de Seine occidentale » et « Récifs et marais arrière littoraux Cap Lévi pointe de Saire »

Association des opérateurs :

- Coordination des démarches à l'échelle de la façade Manche Est – mer du Nord sur les sites Natura 2000 en mer par l'Agence des aires marines protégées (antenne MMDN)
- Volonté d'association des professionnels à l'élaboration de la partie marine des DOCOB et implication du CRPMEM de Basse-Normandie

→ Financement d'un poste à temps plein basé au CRPMEM, pour la durée d'élaboration des DOCOB des sites concernés

Actions mutualisées

Patrimoine naturel

Acquisitions de connaissances

- Cartographie des habitats (CARTHAM – lot 2)
- Etude des habitats et espèces
- carnet d’observations

Exemple : connaissances des cétacés à une échelle locale et régionale

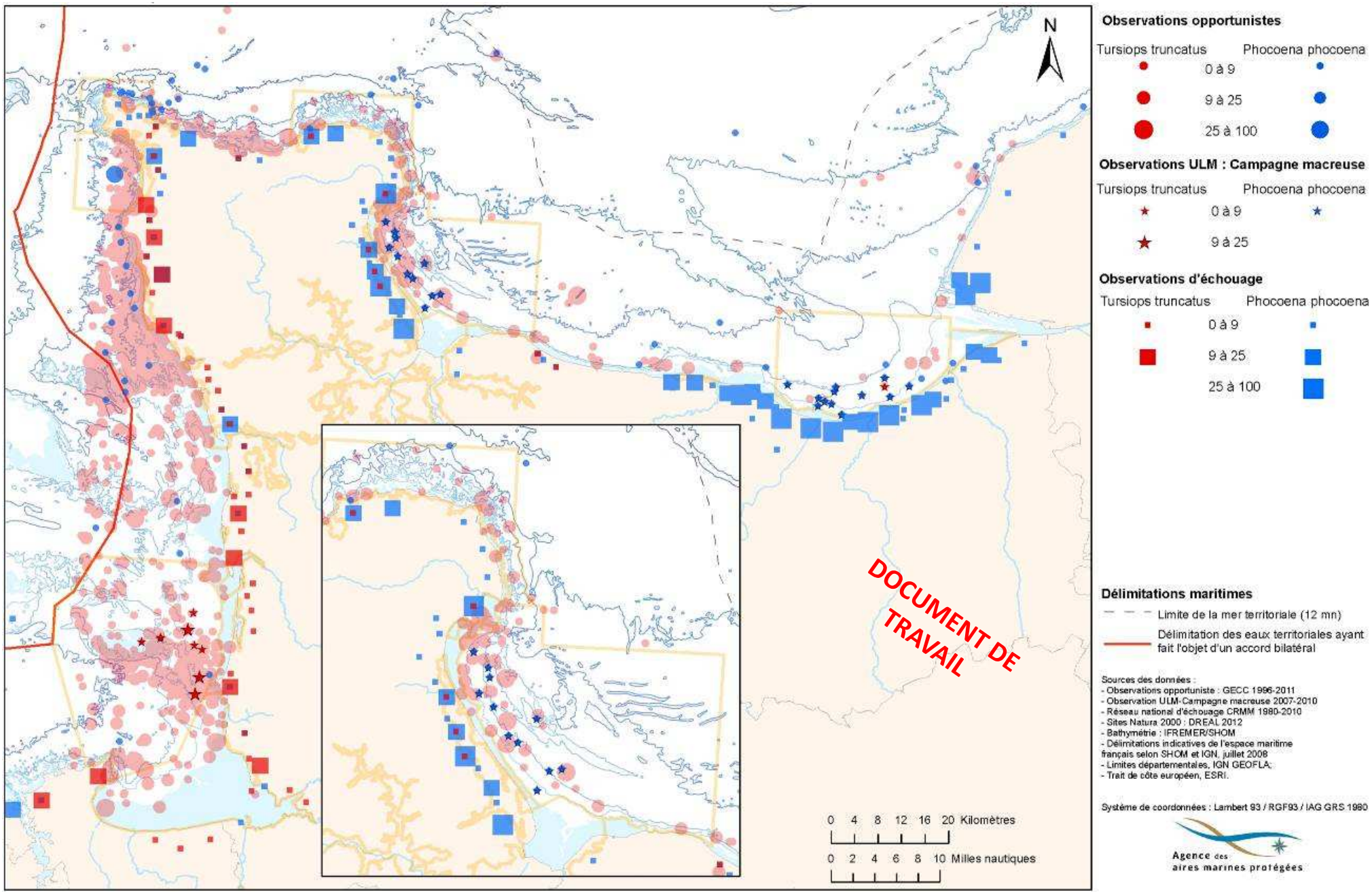

Observations de grand dauphin et marsouin commun (AAMP 2012, d'après GECC, MDE, CRMM)

Ex : connaissance des fonctionnalités des habitats à une échelle locale et régionale

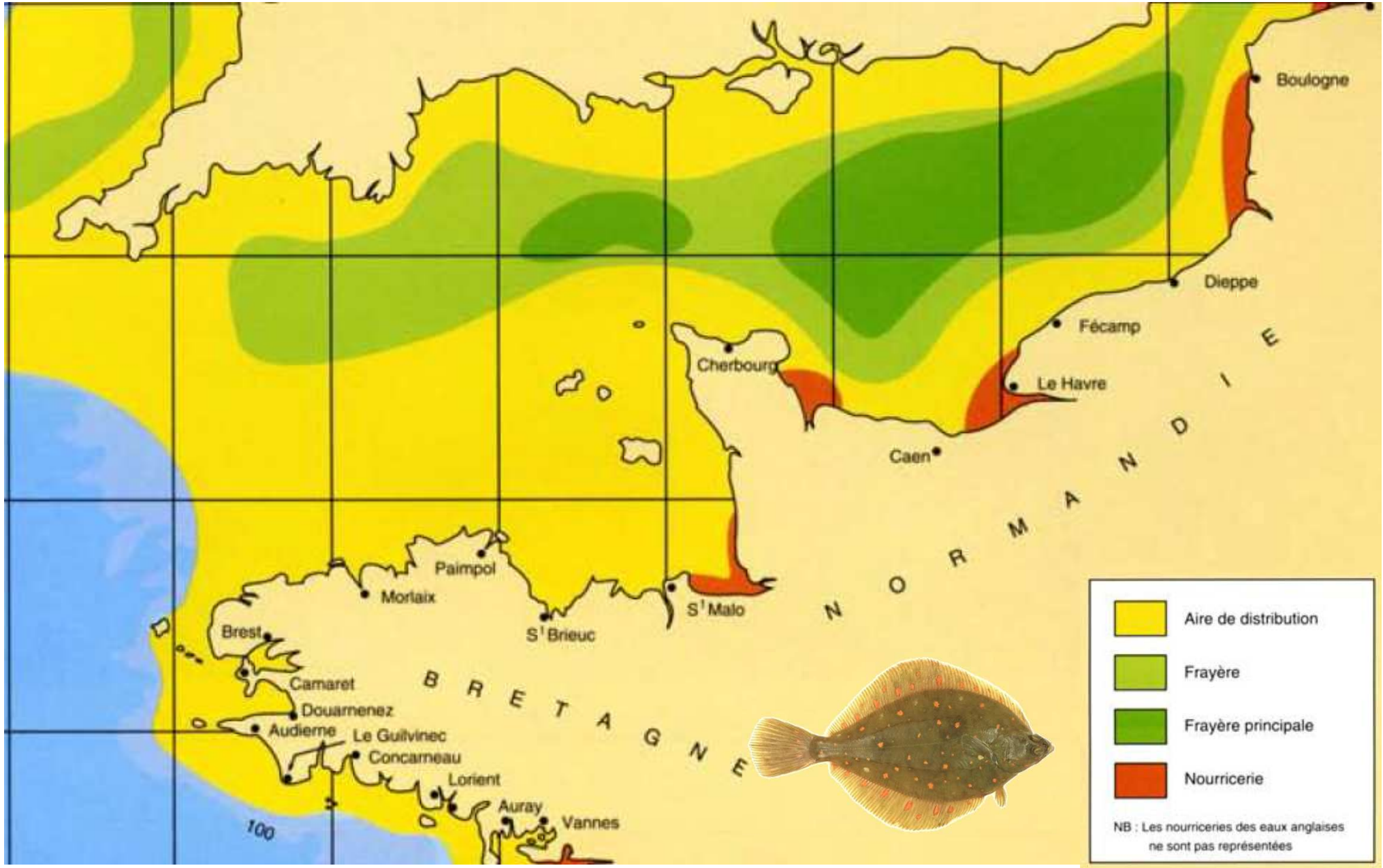

Frayères et nourriceries de plie commune (Mahé K et al., 2006, d'après In Abbes, 1991)

Actions mutualisées

Patrimoine naturel

Acquisitions de connaissances
- Cartographie des habitats (CARTHAM – lot 2)
- Etude des habitats et espèces
- carnet d'observations

Usages

Collecte synchronisée de données :
- Enquêtes / entretiens
- Suivis de fréquentation

Sollicitation unique des usagers

Exemples : spatialisation des activités de pêche professionnelle (*enquêtes*)

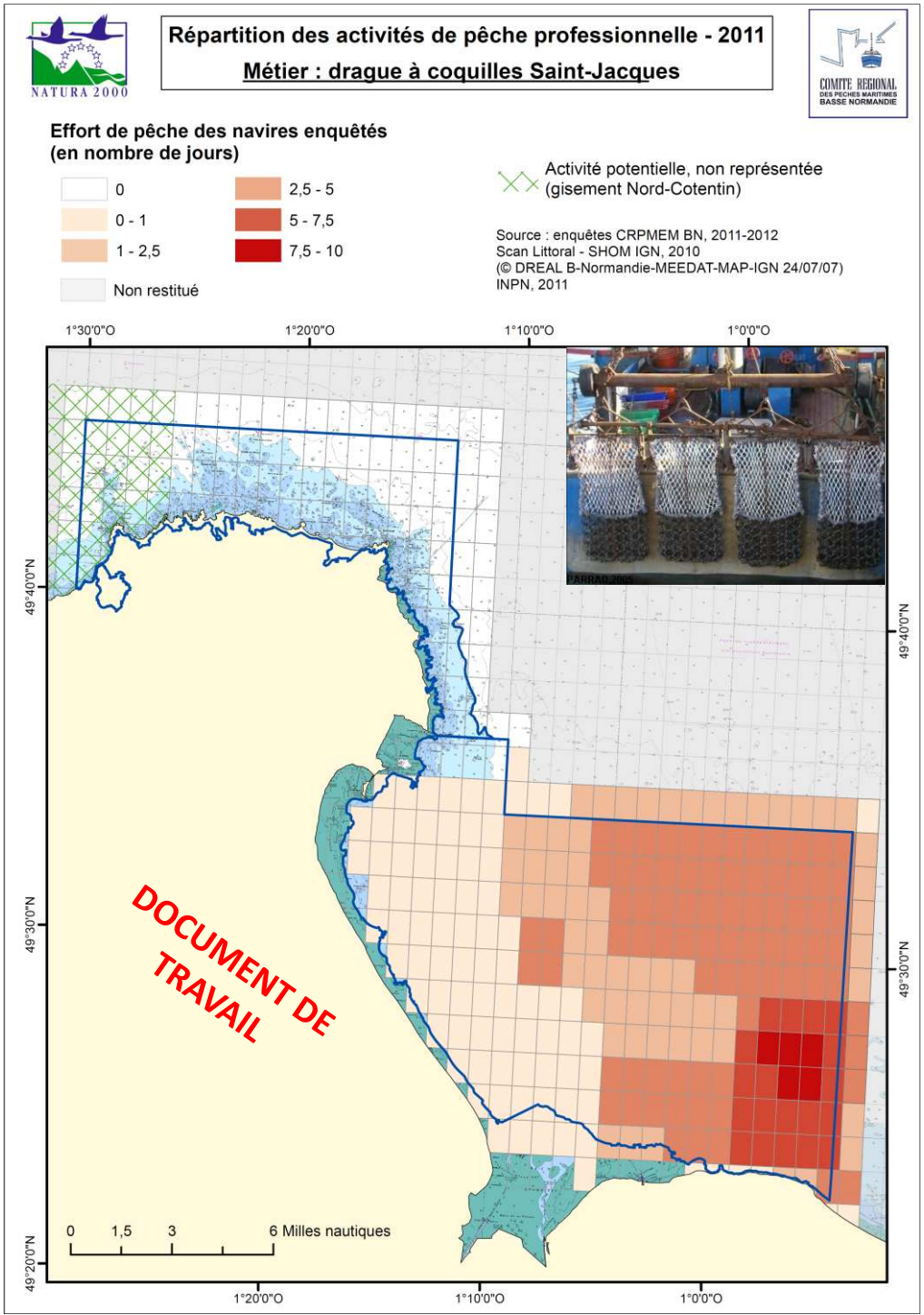

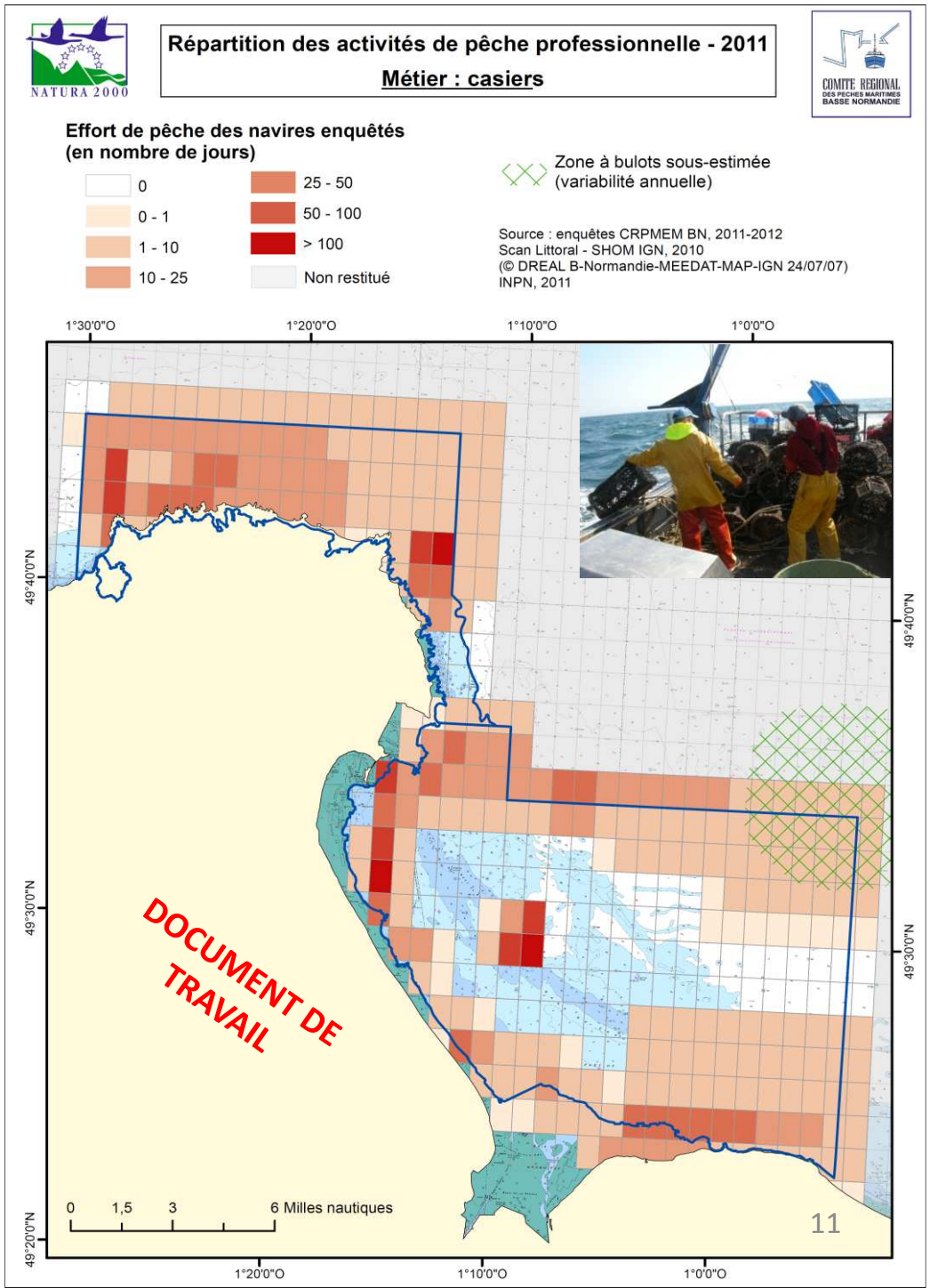

Exemple : fréquentation nautique de loisirs (*observations sémaphores*)

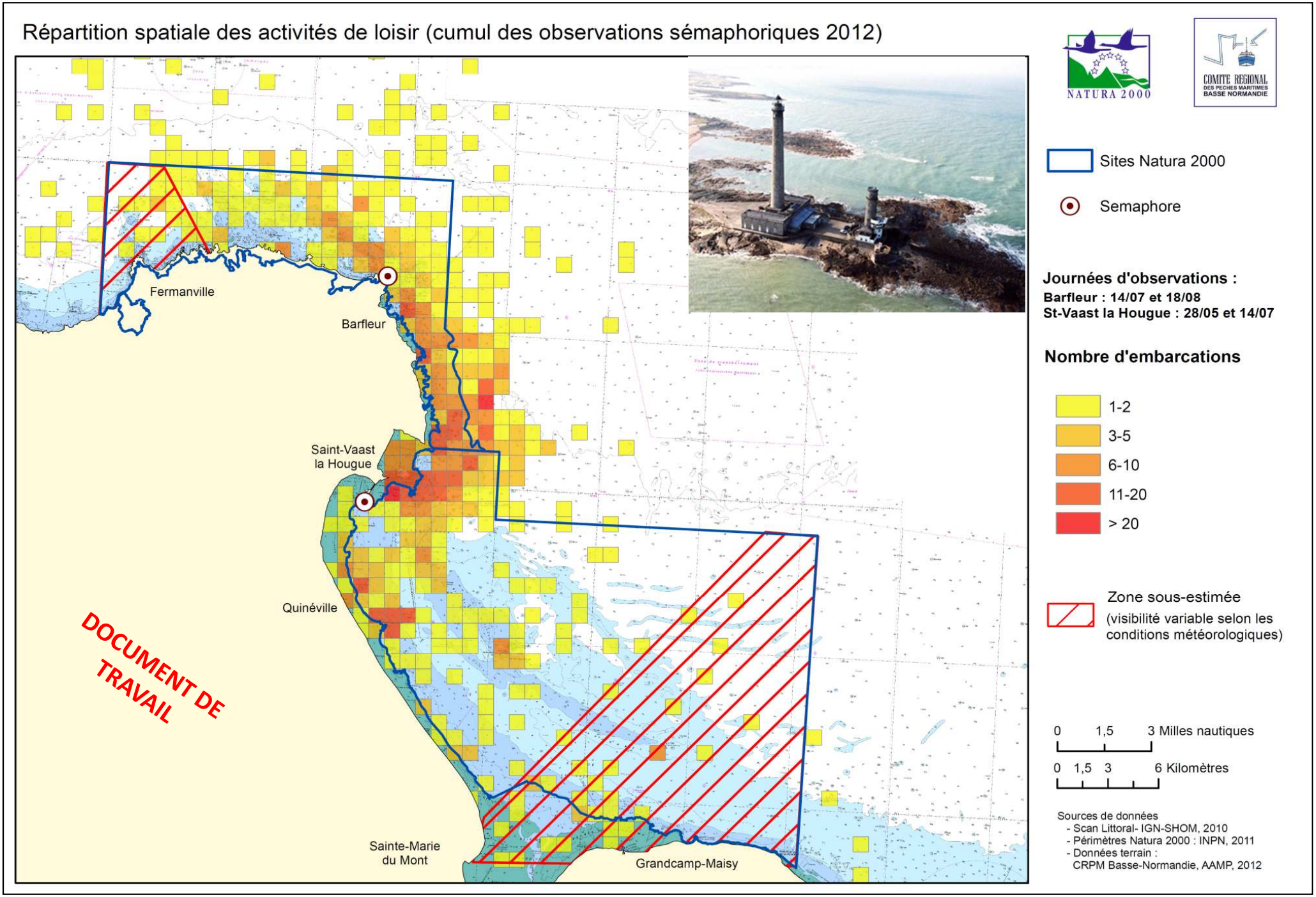

Exemples : spatialisation des activités de pêche récréative (*enquêtes*)

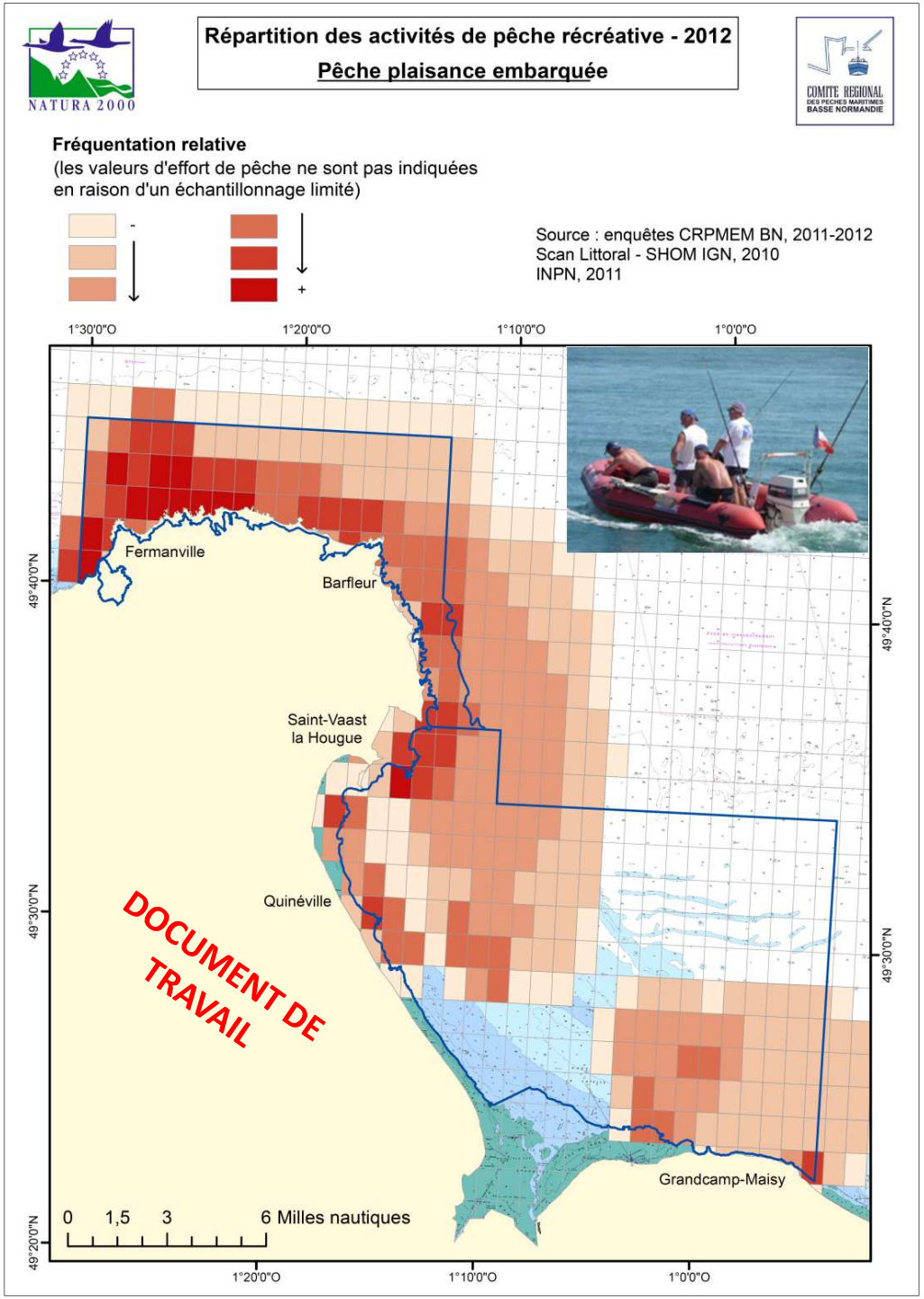

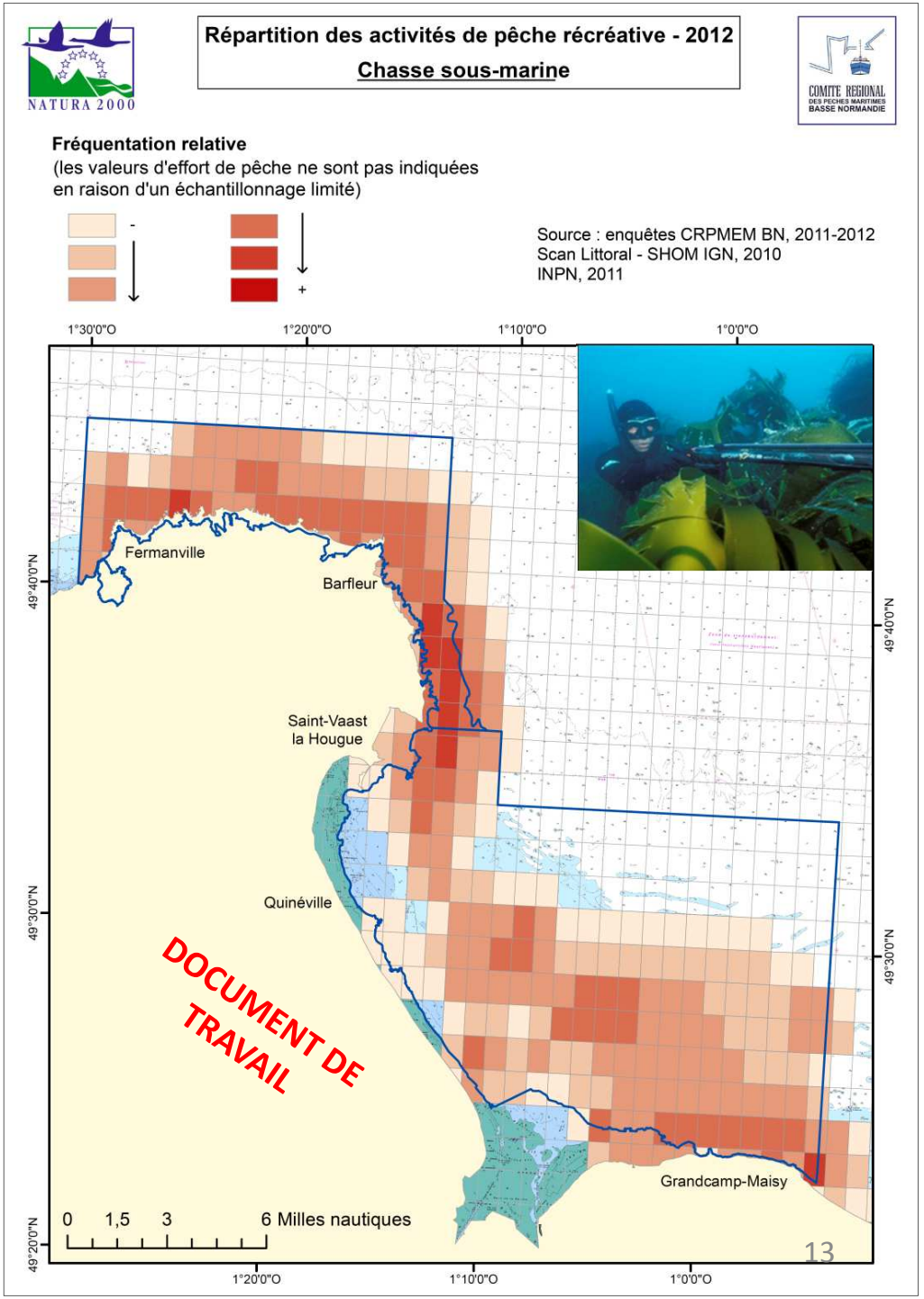

Actions mutualisées

Patrimoine naturel

Acquisitions de connaissances
- Cartographie des habitats (CARTHAM – lot 2)
- Etude des habitats et espèces
- carnet d'observations

Usages

Collecte synchronisée de données :
- Enquêtes / entretiens
- Suivis de fréquentation

Sollicitation unique des usagers

Communication

- Création d'un site web unique pour les sites (pépinière Natura 2000 ATEN)
- Organisation d'un seul groupe de travail « mer »
- Réflexions concernant un regroupement des réunions de COPIL

Avantages de la mutualisation

Catégorie	Avantages
Mise en œuvre de la démarche	- Moyens humains et financiers réduits - Meilleure identification par les acteurs (interlocuteur unique)
Collecte de données, élaboration du DOCOB	- Harmonisation des méthodes de travail - Remise en contexte des enjeux du site et comparaisons inter-sites facilitées - Gain de temps pour la rédaction des DOCOB
Communication, groupes de travail	- Réunions communes : gain de temps, économie de déplacements, sollicitation unique et meilleure mobilisation des acteurs et membres des GT ou COPIL - Qualité des échanges et débats
Gestion *(à venir)*	- Cohérence et harmonisation des actions et suivis (charte, mesures…) - Prise en compte du contexte global (enjeux dépassant l'échelle d'un site pour les mammifères, oiseaux, fonctionnalités…) - Comparaison inter-sites (efficacité des mesures, suivis…)

Inconvénients de la mutualisation

Catégorie	Inconvénients
Mise en œuvre de la démarche	- Travail à mener en parallèle sur plusieurs secteurs - Nécessité d'harmonisation des calendriers
Collecte de données, élaboration du DOCOB	- Vaste étendue géographique - Variabilité des habitats/ espèces ou des usages entre les sites
Communication, groupes de travail	- Différence de composition des COPIL quand ils n'ont pas été prévus en commun (difficultés administratives) - Moins bonne implication des acteurs terrestres locaux (GT « mer ») - Nécessité d'une communication claire (bien identifier le site concerné)
Gestion *(à venir)*	- Variabilité des enjeux (importance des usages, état de conservation, priorités d'action) - Spécificités de chaque site à conserver (Directive oiseaux, portions terrestres, activité particulière…)

Cas de la baie de Seine orientale / Littoral Augeron

- Installation du Comité de pilotage courant 2013 : démarches à lancer
- Cartographie des habitats (lot CARTHAM) et étude du patrimoine naturel en partie mutualisée
- Eloignement géographique par rapport aux deux autres sites
- Spécificité des usages et des enjeux
- Incompatibilité des calendriers

→ Enseignements à tirer et adaptation des méthodes de travail mises en œuvre sur les autres sites : gain de temps et meilleure efficacité

Conclusion

- Nombreux avantages à la mutualisation : gain de temps, identification claire des opérateurs, harmonisation des méthodes de travail, regroupement des réunions…)
  ⟶ contribue à renforcer la mise en réseau des sites

- Difficultés à contourner : identité de chaque site à conserver, spécificités des enjeux, composition des COPIL, calendriers de travail

- Efficacité du partenariat AAMP / CRPMEM : complémentarité des approches

- Phases de gestion à venir en 2013 :
  mutualisation à renforcer / avantages à confirmer

Merci de votre attention

Site web : http://baieseineoccidentale-caplevi.n2000.fr